



Dossier du BHI N° S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 25/2015
17 mars 2015

**REORGANISATION DE LA STRUCTURE DU COMITE DES SERVICES ET DES NORMES
HYDROGRAPHIQUES (HSSC) -
EXAMEN DE LA NECESSITE D'ETABLIR UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LEVES
HYDROGRAPHIQUES**

Références :

- A. LC de l'OHI 7/2015 du 16 janvier – *Résultat de la sixième réunion du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)* ;
- B. Publication de l'OHI S-44 – 5^{ème} Edition, 2008 – *Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques* ;
- C. LC de l'OHI 13/2005 du 1^{er} février – *Groupe de travail sur la S-44 – normes pour les levés hydrographiques* ;
- D. LC de l'OHI 22/2008 du 28 février – *Normes pour les levés hydrographiques – S-44, 5^{ème} Edition* ;
- E. Résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée - *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI* ;
- F. CHI-18 – décision n° 18 – *Programme de travail de l'OHI 2013-2017* ;
- G. CHIE-5 – décision n° 8 - *PRO4 – Pour une politique de bathymétrie participative fiable et son mode d'emploi* ;
- H. HSSC6-08INF2 – *Mesure de la réflectivité par sonars de cartographie des fonds marins : directives et recommandations.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La lettre circulaire citée en référence A informait les Etats membres du résultat de la sixième réunion du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC). Cette lettre indiquait notamment que le Comité de direction avait été chargé de solliciter l'opinion des Etats membres sur la portée, les thèmes et, le cas échéant, les items de travail à aborder via l'établissement éventuel d'un groupe de travail sur les levés hydrographiques.

2. Lors de l'examen de la réorganisation de la structure des groupes de travail du HSSC, le Chili s'est montré préoccupé par le fait que pas un seul groupe de travail de la nouvelle structure ne traite des levés hydrographiques, bien qu'il puisse s'avérer nécessaire de fournir des conseils aux services hydrographiques et de coordonner l'utilisation et la normalisation de nouvelles technologies émergentes en matière de levés hydrographiques.

3. La norme de l'OHI pertinente est la publication de l'OHI S-44 – *Normes OHI pour les levés hydrographiques*. L'édition en vigueur est la 5^{ème} édition (référence B) qui a été préparée par un groupe de travail spécifique établi en 2005 (référence C) et approuvée par les Etats membres de l'OHI en 2008. Le groupe de travail a alors été dissous (référence D).

4. Conformément à la résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée (référence E), la S-44 est sous la responsabilité du HSSC. La maintenance et l'extension de la S-44 sont couvertes par la tâche 2.10.2 du programme de travail de l'OHI 2013-2017 adopté par la XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale (référence F). Jusqu'ici cette tâche est restée en sommeil.

5. Comme indiqué dans son introduction, la S-44 fournit uniquement les normes minimums à respecter. La publication ne contient pas de procédures spécifiant le paramétrage des équipements nécessaires, la conduite des levés ou le traitement des données acquises. Il incombe à chaque service hydrographique de préparer et d'adopter des spécifications qui reposent sur ces normes. Par

conséquent, il est attendu que la nécessité de réviser la S-44 soit motivée par l'identification de déficiences ou de nouveaux problèmes lors du développement des spécifications relatives à l'utilisation de nouveaux systèmes ou de nouvelles procédures.

6. Les discussions tenues lors de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE-5) sur la bathymétrie participative et sur la bathymétrie par satellite n'ont entraîné aucune exigence spécifique visant à réviser la S-44. La décision n° 8 de la CHIE-5 a chargé le comité de coordination inter-régional (IRCC) de créer un groupe de travail en vue de préparer une nouvelle publication de l'OHI relative à une politique de bathymétrie participative fiable (référence G).

7. La 6^{ème} réunion du HSSC a été informée par la France que GeoHab, une association internationale de scientifiques qui s'intéressent à la cartographie de l'habitat géologique et biologique marin, avait entrepris de développer des directives sur l'acquisition, le traitement et l'interprétation des données sur la réflectivité enregistrées par les sonars de cartographie des fonds marins (cf. référence H). Le comité a noté que l'examen de ces directives pourrait être renvoyé au groupe de travail sur les levés hydrographiques, si ce dernier est établi et lorsqu'il le sera.

8. Afin d'évaluer la situation et comme demandé par le HSSC, le Comité de direction sollicite l'opinion des Etats membres sur l'adéquation de la S-44, sur les items de travail associés qui pourraient être pertinents le cas échéant, et sur l'éventuel établissement d'un groupe de travail dédié.

9. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir compléter le questionnaire joint en annexe A et de le faire parvenir au BHI, **au plus tard le 31 mai 2015**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Gilles BESSERO
Directeur

Annexe A : Questionnaire sur l'éventuel établissement d'un groupe de travail sur les levés hydrographiques.

**QUESTIONNAIRE SUR L'EVENTUEL ETABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES LEVES HYDROGRAPHIQUES**

(à retourner au BHI **avant le 31 mai 2015**
Courriel : info@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Date :	
Etat membre :	
Contact :	
Mél :	

1. La 5^{ème} Edition de la S-44 – *Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques*, répond-elle à vos besoins actuels et prévisibles ?

OUI

NON

Si votre réponse est négative (« NON »), veuillez expliquer quelles exigences supplémentaires devraient être envisagées :

--

2. Avez-vous identifié des points supplémentaires à traiter par l'établissement d'un groupe de travail sur les levés hydrographiques ?

OUI

NON

Si votre réponse est positive (« OUI »), veuillez décrire et justifier les thèmes supplémentaires à envisager et leur priorité (élevée, moyenne, faible).

--

3. Si un groupe de travail était établi, veuillez indiquer quelle serait votre contribution au groupe de travail :

- | | | | | |
|--|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| - Membre actif : | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| - Membre par correspondance : | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| - Candidature aux postes de responsables : | | | | |
| Président : | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| Vice-président : | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |
| Secrétaire : | OUI | <input type="checkbox"/> | NON | <input type="checkbox"/> |

4. Commentaires additionnels, le cas échéant :